



MOTION ADOPTÉE PAR LES ÉLUS DE LA MONTAGNE
LORS DE LEUR 24^{ÈME} CONGRÈS

SAINT-FLOUR (CANTAL), 24 OCTOBRE 2008

n° 45.08 PB/HB

L'ACTION DE L'EUROPE POUR LA MONTAGNE
DOIT ALLER AU-DELÀ DE LA COHÉSION TERRITORIALE

Rappelant

Que, de longue date, les élus de la montagne défendent auprès des instances de l'Union européenne l'idée d'une politique communautaire transversale à destination des territoires de montagne,

Que cette volonté reste plus que jamais d'actualité avec l'adoption dans l'année courante d'un avis d'initiative du Comité des régions et d'une recommandation du Parlement européen sur le sujet,

Constatant

Que le processus d'intégration européenne est appelé prochainement à évoluer substantiellement, tant en ce qui concerne le fonctionnement institutionnel de l'Union que les politiques communautaires, notamment avec l'avènement d'une politique de cohésion économique, sociale et territoriale,

Que près de deux ans après que le président de la Commission, José Manuel BARROSO, s'est déclaré favorable devant le Comité des Régions à un Livre vert sur la montagne, aucune mission en ce sens n'a été engagée au sein de ses services,

Que parallèlement un Livre vert de la Commission sur la cohésion territoriale vient d'être soumis pour trois mois à une large consultation publique, mais que celui-ci ne comporte aucune mention des territoires de montagne,

L'Association nationale des élus de la montagne réunie à Saint-Flour dans le cadre de son 24^{ème} Congrès

Demandant

1. que les élus des collectivités territoriales de montagne contribuent le plus largement possible à la consultation engagée par la Commission au sujet de son Livre vert sur la cohésion territoriale, en rappellent notamment qu'une approche pertinente des territoires de montagne par l'Union va bien au-delà de mesures spécifiquement éligibles au sein de la politique régionale européenne,

2. que la Commission mette en chantier le Livre vert sur la montagne dont le principe a été accepté par le président José Manuel BARROSO recherchant dans chacune des politiques conduites par l'Europe comment la prise en compte de la spécificité montagne peut contribuer à une meilleure performance de l'Union en matière de développement durable global,
3. que la France s'efforce de rallier sur cette ligne le plus grand nombre d'États membres, prioritairement parmi ceux qui comprennent des territoires à handicap naturel permanent.